

Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

cc2020-07-16-005 : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte
Manche numérique.

Le conseil de la communauté de l'agglomération - Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le dix juillet deux mil vingt, s'est réuni le seize juillet deux mil vingt, à huit heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21 à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Yves ANQUETIL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Géraldine PAING, M. Alain SEVÊQUE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Patrice GENEST, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : Mme Michel de BEAUCOUDREY, BERIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLEES : M. Claude JVALET, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORET : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, CONDE-SUR-VIRE : M. Dominique CAILLIEZ, COUVAINS : M. Christian PERIER, DANGY : M. Dominique PAIN, DOMJEAN : M. Louis JANNIERE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DEZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VENERON : M. Henri FONTAINE, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MARIIGNY-LE-LOZON : M. Fabrice LEMAZURIER, Mme Adèle HOMMET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HEBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Claude SAPIN, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, Mme Annabelle DESPREY, SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Jérôme VIRLOUVET, M. François BRIERE, M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Amélie DURAND, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Djihia KACED, Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Kévin LETELLIER, M. Jean-Yves LETESSIER, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-

PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD, Mme Jocelyne RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, Mme Julie TRAVERS, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

BOURGVALLEES : M. Serge DESVAGES donne pouvoir à M. Claude JAVALET, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY donne pouvoir à M. Jacques CLAIRAUX, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Stéphanie CANTREL donne pouvoir à M. Alexandre HENRYE, M. Arnaud GENEST donne pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Christine LE COZ donne pouvoir à M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à M. Kévin LETELLIER, M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Virginie METRAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER

CANISY : M. Jean-Marie LEBEHOT représenté par sa suppléante Mme Marie-Pascale HOUBEN, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE représentée par son suppléant M. Philippe GOSSELIN, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS représentée par son suppléant M. Axel VALETTE

Étaient excusés :

BOURGVALLEES : Mme Fabienne LECLER, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	81
- nombre de suppléants présents	3
- nombre de pouvoirs	11
- nombre d'absents non représentés	2



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Réunion du 16 juillet 2020

Service instructeur : Direction des affaires générales

Titre du rapport : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte Manche numérique

Rapporteur : Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 portant statuts de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-142-VL du 27 décembre 2016 modifiant les statuts annexés à l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 créant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo issue de la fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy,

Vu la délibération n° c2017-01-06.009 du conseil communautaire du 06 janvier 2017 relative à l'adhésion de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte manche numérique,

Vu les statuts du syndicat mixte manche numérique.

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Conformément aux dispositions réglementaires, Saint-Lô Agglo adhère au syndicat mixte de Manche numérique dans le champ des compétences détenues à titre obligatoires.

Il est donc proposé à Saint-Lô Agglo d'élire les représentants de Saint-Lô Agglo au sein du syndicat mixte de Manche numérique.

Les conseillers communautaires intéressés pour participer à cette instance sont invités à se faire connaître. Il s'agit de :

COMITÉ SYNDICAL POUR LA COMPÉTENCE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE »	
Titulaires	Suppléants
1- M. Christian PÉRIER 2- M. Kévin LETELLIER 3- Mme Lydie BROTON 4- M. Daniel JORET 5- M. Alain EUDES	1- Mme Julie TRAVERS 2- Mme Djihia KACED 3- M. Fabrice LEMAZURIER
COMITÉ SYNDICAL POUR LA COMPÉTENCE « SERVICE NUMÉRIQUE »	
1- Mme Lydie BROTON	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 94 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Loïc RENIMEL.) :

- l'élection des cinq délégués titulaires et trois suppléants, susmentionnés, pour représenter Saint-Lô Agglo au sein au syndicat mixte Manche numérique pour la compétence Aménagement Numérique du Territoire et un délégué pour la compétence Services Numérique tels que susmentionnés.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le et affichée le 24 JUL. 2020

Extrait certifié conforme

Monsieur Fabrice LEMAZURIER

